

*Date de dépôt : 18 mai 2015*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au Plan financier quadriennal 2015-2018 de la République et canton de Genève**

### **Rapport de M. Cyril Aellen**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au Plan financier quadriennal 2015-2018 de la République et canton de Genève lors de ses séances des 28 janvier 2015, 25 février 2015 et 4 mars 2015, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon.

La commission a notamment procédé au travail suivant :

- a) L'audition du Conseil d'Etat, soit pour lui le Département des finances représenté par M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du Département, accompagné par M. Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat et M. Yves Fornallaz, directeur du budget de l'Etat.

### **Audition du Conseil d'Etat, soit pour lui le Département des finances représenté par M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat chargé du département**

Le Conseiller d'Etat explique que le plan financier quadriennal (ci-après PFQ) est un instrument qu'il faut prendre avec une certaine circonspection ; l'instrument principal est le budget de l'année en cours et celui de l'exercice suivant, sur lequel le Conseil d'Etat a déjà commencé à travailler. Le PFQ donne des orientations 4 ans à l'avance, basées sur les hypothèses connues au moment de son élaboration, en l'espèce entre mars et août 2014. C'est un

instrument de pilotage, qui donne des tendances, qui évolue et qui est susceptible d'être adapté.

Ce PFQ ne tient pas compte des événements récents, notamment de la décision de la BNS du 15 janvier 2015 et de ses effets sur le marché des devises et sur celui des actions et des titres, qui ne sont pas sans conséquences sur des éléments de ce PFQ et du budget en cours.

Si la parité du franc suisse et de l'euro se maintenait, l'effet sur le niveau des recettes des personnes physiques et des personnes morales serait bien présent. Cette parité, sur le long terme, pourrait coûter un point de croissance du PIB, soit 70 millions à 80 millions de recettes fiscales pour les personnes physiques. S'agissant des personnes morales, il est difficile de donner un chiffre, mais il est certain que la marge bénéficiaire risque d'être fortement entamée. Le panel des personnes morales va être interrogé prochainement et le Département des finances (ci-après DF) aura des prévisions dans les prochaines semaines. Il faut s'attendre à une diminution des recettes fiscales, y compris sur l'exercice en cours.

Le DF présente donc une photographie du PFQ 2015-2018 prise avant la décision de la BNS du 15 janvier 2015.

#### Commentaire du Powerpoint PFQ 2015-2018 ci-annexé

L'essentiel des précisions sont apportées par M. Pierre Beguet et par M. Yves Fornallaz.

*En page 4* : Le PFQ s'arrête en 2018. Le prochain PFQ comprendra l'année 2019 ; il inclura donc l'effet de la réforme de l'imposition sur les entreprises et suscitera certainement plus d'intérêt que le PFQ actuel.

*En page 5* : Il s'agit des courbes des résultats nets prévus dans les PFQ 2014-2017 et 2015-2018, qui montrent une nette amélioration des revenus nets de l'un à l'autre. Cette amélioration résulte de plusieurs facteurs, notamment le fait que la prévision de la croissance des charges est passée de 2% à 1.6%. Ce pourcentage comprend 1% lié aux mécanismes salariaux, à savoir les annuités, l'augmentation des cotisations CPEG, ainsi que les allocations à des tiers et les charges mécaniques, comme les amortissements ou la RPT. Il n'y a donc que 0.6% de marge de manœuvre pour des choix pour le Conseil d'Etat et 1% de charges difficilement compressibles.

La croissance moyenne des revenus prévue est de 2.5% par année, également en amélioration par rapport au PFQ précédent ; il y a 54 mios de plus sur une même période de 4 ans.

Le plan de mesures du Conseil d'Etat a aussi un effet sur la croissance moyenne prévisible des charges, de l'ordre de 0.5%. En effet, sans ce plan de mesures, la croissance des charges aurait été de 2.1% et non de 1.6%.

Dans le budget 2014, divers éléments non récurrents étaient inclus. Par exemple, les revenus de la BNS étaient prévus dans la courbe rouge. Ils ne le sont plus dans le projet de budget 2015, ni dans le PFQ 2015-2018. Il convient toutefois de noter que les revenus de la BNS ont été ajoutés dans les amendements faits au projet de budget 2015, car la BNS a annoncé un énorme bénéfice au 30 septembre 2014. Dès lors qu'il semblait fort improbable qu'il n'y ait pas de bénéfice distribué en 2015. Presque tous les cantons ont décidé de comptabiliser dans leur budget 2015 le bénéfice 2014 de la BNS. Au début du mois de janvier 2015, la BNS a annoncé qu'elle avait bouclé l'exercice 2014 avec un bénéfice qui compense les pertes de 2013 et présente encore un excédant largement supérieur à un milliard de francs, ce qui fait qu'elle peut verser une part au bénéfice à la Confédération et aux cantons.

*En page 7* : Le tableau présenté traite du scénario conjoncturel et des hypothèses macroéconomiques retenus. Les hypothèses de PIB figurant dans ce tableau peuvent aujourd'hui sembler élevées. Toutefois, le groupe de perspectives économiques s'est réuni mi-janvier 2015, juste avant l'annonce de la BNS, et prévoyait peu de changements par rapport à ces projections, qui sont évidemment aujourd'hui remises en cause. Les différents instituts avancent des chiffres assez variables ; il va falloir attendre quelques temps avant que le groupe de perspectives économiques puisse donner une nouvelle prévision stable. D'ici le prochain PFQ, les choses se seront quelque peu stabilisées et le DF disposera de meilleures données.

L'inflation et l'indexation des traitements sont retenues à 0%. Depuis 2 ans déjà, les PFQ n'intègrent en effet plus d'inflation.

S'agissant des hypothèses de refinancement à court terme, elles connaissent peu d'écarts. Aujourd'hui, les emprunts à très court terme sont à 0.01%. Depuis décembre 2014, l'Etat arrive même, pour des financements à court terme, à avoir des taux négatifs avec des emprunteurs allemands ou luxembourgeois.

Pour les obligations de la Confédération à 10 ans, les hypothèses sont entre 1% et 1.6% dans le PFQ, mais ces taux sont aujourd'hui pratiquement à 0% ; ces hypothèses sont donc complètement dépassées.

Durant ces 3 ou 4 dernières années, les hypothèses étaient assez stables et fiables. Or, depuis le 15 janvier dernier, il y a eu une rupture et il va falloir revoir de manière assez conséquente toute la planification cette année.

Dans ce PFQ, les revenus fiscaux étaient en croissance moyenne de 2.8% sur la période, avec 3% de croissance moyenne sur les personnes physiques et 3.8% sur les personnes morales, ce qui est très élevé. Aujourd'hui, notamment avec la baisse du prix du pétrole, il y aura certainement des révisions sur les hypothèses de croissance des revenus fiscaux des personnes morales. Le panel d'entreprises, comme M. le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco l'a annoncé, va à nouveau répondre au questionnaire et il est fort possible qu'elles surévaluent peu leurs prévisions, comme elles l'ont fait en 2008 et 2011.

Il est important de noter que s'il y a une diminution du PIB de 1%, cela signifie qu'il y a mécaniquement environ 70 millions de revenus des personnes physiques en moins par année ; ainsi, si le PIB diminue de 1% en 2015 et de 1% en 2016, cela se cumule et il pourrait y avoir 140 millions de moins en 2016. Pour les personnes morales, s'il n'y a pas cette croissance de 3.8%, cela peut avoir de très fortes incidences sur les revenus fiscaux. Il pourrait d'ailleurs très vite y avoir une décroissance, du moins à court terme. Lors de la crise de 2010-2011, il y a eu 300 millions de pertes de revenus sur les personnes morales d'un seul coup.

L'impôt sur le revenu (barème ordinaire et à la source) est directement déduit par une corrélation sur les années précédentes du PIB suisse. L'impôt sur la fortune est lié aux données de la BNS sur les valeurs mobilières ; la décision du 15 janvier 2015 aura donc forcément une influence sur cet impôt. Il y a eu une rupture importante depuis le 15 janvier 2015. Les données étaient jusqu'à présent relativement stables mais, chaque année, le DF présentait néanmoins des hypothèses de croissances qui n'étaient pas des certitudes. Il arrive que les risques liés à ces incertitudes se matérialisent et tel a été le cas avec l'abandon du taux plancher du cours de l'Euro.

*En page 9* : La croissance moyenne des charges est de 1.6% sur 4 ans, soit une croissance totale de quelque 500 millions de charges. La principale augmentation résulte des mécanismes salariaux, soit les annuités et l'augmentation du taux de cotisation à la CPEG. Il rappelle que, dans le PFQ 2015-2018, il n'était pas prévu d'annuité en 2015, mais seulement en 2016, 2017 et 2018. L'effet du décalage de l'annuité 2014 a dû être revu également.

Il y a des charges sur lesquelles le Conseil d'Etat n'a pas la main, soit les dépenses liées à des contraintes, c'est-à-dire des engagements envers les tiers ; il s'agit notamment des prestations complémentaires aux personnes âgées ou handicapées et de l'augmentation des charges sociales. Les charges mécaniques sont également des charges contraignantes.

Le rythme des investissements est aujourd'hui plus soutenu que par le passé et il y a, de ce fait, une croissance des amortissements assez importante chaque année. L'augmentation prévisible des amortissements est de 65 millions sur 4 ans.

Enfin, il y a l'enveloppe à disposition du Conseil d'Etat, qu'il peut affecter aux politiques publiques prioritaires. Il ne s'agit pas forcément d'améliorations au niveau de la qualité des prestations, mais surtout de répondre à l'augmentation de la population, par exemple du nombre d'élèves. L'enveloppe est de 170 millions pour 4 ans, soit près de 40 millions chaque année, que le Conseil d'Etat a à sa disposition et peut affecter aux politiques publiques qu'il juge prioritaires.

Il faut relever que sur le graphique présenté figure à deux reprises la mention « atténuées des mesures », avec un montant. Or, une bonne partie des mesures figurant dans le plan de mesures du Conseil d'Etat n'a pas été acceptée par le Grand Conseil. Les chiffres indiqués ne sont donc plus exacts car ils comprennent les 154 millions d'économies prévues initialement par le Conseil d'Etat. Ce PFQ se base en effet sur les hypothèses du projet de budget 2015 déposé en septembre 2014, comprenant différentes mesures qui venaient diminuer la croissance des charges. A titre d'exemple de mesure, la suppression de l'annuité en 2015, qui devait permettre 40 millions d'économie a été partiellement (à hauteur de 8 millions) réintégrée par le Grand Conseil; l'économie sera que de quelque 30 millions. A l'inverse, il y a des économies qui ont été votées par le Grand Conseil et qui ne sont pas non plus intégrées dans le PFQ, par exemple la coupe linéaire à hauteur de 18 millions sur les charges de personnel. Si certaines mesures d'économies du Conseil d'Etat n'ont pas été adoptées au budget 2015, cela est, en partie du moins, compensé par des économies présentées et adoptées par le Grand Conseil.

Un commissaire PLR a relevé que tous les types d'économies ne sont pas de même nature. En effet, il y a des économies ponctuelles qui ont été votées alors que d'autres, qui ont un « effet boule de neige », ont été refusées. Ainsi, l'annuité s'ajoutant à l'annuité chaque année, une coupe sur l'annuité est très différente d'une coupe unique de 2 millions, qui n'a aucune récurrence.

Plusieurs commissaires ne comprennent pas le sens et la valeur de cet exercice, qui part de valeurs que l'on sait déjà être inexactes pour 2015, notamment en raison de la crise de l'Euro, et qui sont extrapolées jusqu'en 2018.

D'autres commissaires pensent l'exercice utile. Il est bon d'avoir un PFQ. Il reste un instrument intéressant, même si les pronostics sont forcément imprécis à 4 ans, pour voir comment les évolutions avaient été anticipées.

M. le Conseiller d'Etat Serge DAL BUSCO répète que le PFQ est un outil de pilotage, qui montre des évolutions qualitatives. Il permet de voir l'effet de certaines décisions, la tendance prise. Le plan de mesures se traduit, sur l'ensemble de la période, par une diminution des charges de 0.6%.

L'élaboration d'un PFQ se fait surtout durant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année. Cela permet au Conseil d'Etat de mesurer les décisions prises dans le projet de budget 2015.

Un commissaire PLR rappelle, sans être contredit par le Conseiller d'Etat, que l'on a beaucoup parlé des 154 millions de mesures d'économies, dans le cadre de la présentation du projet de budget 2015. Ce chiffre ne veut toutefois pas dire grand-chose lorsqu'il est pris seul ; il doit notamment être mis en perspective avec le reste du budget. En effet, on parle moins des 109 millions d'augmentations du budget final. De même, il est souvent fait état d'1% d'ETP d'économie, avec des coupes linéaires. Ce chiffre est en réalité doublement faux. D'abord parce qu'il a été calculé après que certaines augmentations aient été faites. Ensuite parce que cette coupe linéaire n'est qu'une réduction équivalente à 1% des ETP ; de ce fait plusieurs départements ont décidé de faire cette réduction ailleurs que dans le personnel.

S'agissant du taux plancher de l'Euro, un commissaire PLR rappelle que la vraie correction n'a pas eu lieu le 15 janvier 2015, mais en septembre 2011, lorsque la mesure de blocage des taux a été prise. Le 15 janvier 2015, la BNS a simplement décidé de cesser d'appliquer cette mesure corrective, par nature limitée dans le temps.

Un commissaire PLR note que, dans l'économie privée, on parle de chômage technique et de tourisme d'achat notamment, alors que la fonction publique parle de grève pour lutter parce que les charges ne croissent pas suffisamment. Il se demande comment la fonction publique vit cela et si elle perçoit ce décalage total avec la réalité. M. le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco confirme qu'avec ses collègues, ils s'emploient à expliquer la situation à la fonction publique. Ils sont en contact avec différents chefs d'entreprises à Genève, qui font part de toutes les difficultés qu'ils rencontrent. La délégation du Conseil d'Etat essaye d'expliquer et de convaincre la fonction publique et continuera à s'y employer.

*En page 10* : Il est traité des variations de charges par priorités politiques.

*En page 11* : Le graphique montre les augmentations de charges par politique publique.

La politique publique A connaît une forte croissance, liée essentiellement aux mécanismes salariaux et à l'augmentation des cotisations à la CPEG.

L'augmentation des prestations sociales et complémentaires impacte les politiques publiques C, D et E.

Le renforcement des filières pénitentiaires et de sécurité, ainsi que les mécanismes salariaux impactent la politique publique H.

Les nouvelles infrastructures hospitalières et l'augmentation des moyens alloués à l'IMAD engendrent une augmentation des charges de la politique publique K.

La politique publique P voit ses charges augmenter surtout en raison du coût de l'informatique et des bâtiments (augmentation des amortissements).

*En page 12* : Le graphique montre les croissances annuelles moyennes. La politique publique A, qui connaît la plus forte croissance des charges en chiffres absolus, montre une croissance inférieure à la moyenne de la croissance des charges de l'ensemble des politiques publiques, en pourcentages.

*Les pages 13 et suivantes* traitent des investissements.

*En page 14* : Il est exposé la planification décennale des investissements (PDI). La courbe rouge, dès 2013, concerne les investissements nets avec un taux de réalisation de 85%. En 2014, la réalité devrait être proche de la cible de 544 millions. Au budget 2015, il y a 717 millions d'investissements nets ; avec un taux de réalisation de 85%, ce chiffre devrait être à 610 millions au lieu des 586 millions prévus au PFQ. Il n'y a donc pas de grands changements, sur la masse globale des investissements.

Les investissements vont être «repriorisés» dans le processus du plan directeur d'investissement. Une présentation complète sera faite ultérieurement.

*En page 17* : Il est fait mention de l'évolution de la dette. Avec les données financières qu'il y a dans ce PFQ, il est prévu une très légère baisse de la dette à partir de 2018. Puisque la dette continue à augmenter, le Conseil d'Etat a prévu de dévoiler, pour le projet de budget 2016, un plan de mesures complémentaires.

*En page 18* : Il est présenté l'endettement moyen estimé ; il franchirait normalement le 1<sup>er</sup> seuil LGAF du frein à l'endettement en 2016 ; il s'agit de faire en sorte que cela ne se produise pas et donc de présenter un 2<sup>ème</sup> plan de mesures complémentaires, qui sera annoncé à la présentation du projet de

budget 2016. Comme indiqué dans la LGAF, la dette moyenne est définie comme la moyenne des dettes de fins de mois.

En pratique, le Conseiller d'Etat en charge des finances reçoit un reporting relatif à l'évolution de la dette tous les 15 jours. Le DF calcule le niveau de la dette tous les mois et fait une projection, mois par mois, pour avoir une estimation du niveau de la dette en fin de l'année ; les niveaux de dette moyenne et de dette en fin d'année sont ainsi calculés chaque mois.

Toutefois, c'est à la présentation des comptes, au mois de mars, que l'on connaît concrètement le niveau de la dette moyenne de l'année précédente et que le mécanisme du frein à l'endettement peut être enclenché. Dans l'affirmative les mesures prévues par la loi s'appliquent immédiatement.

Le Conseiller d'Etat indique que la volonté du Conseil d'Etat est de stabiliser la dette ; il pense que cet objectif est atteignable. Il faut la stabiliser à un niveau qui lui permette de gouverner correctement ce canton. Il s'agit de tout faire pour éviter d'atteindre le premier seuil de la LGAF. Sans les événements du 15 janvier, le Conseil d'Etat pensait qu'avec un plan de mesures complémentaires et un recalage des investissements, il serait possible de ne pas atteindre ce premier seuil. Il est toutefois vrai que la probabilité de l'atteindre en 2015 est présente ; il faudrait introduire un plan de mesures complémentaires à hauteur de 200 millions pour éviter cela, tel que cela ressort du graphique de la *page 21*.

Ces mesures devraient donc être plus importantes, en termes de montant, que celles proposées au projet de budget 2015. Si l'on part de l'idée que les revenus vont croître de manière moins importante qu'ils n'ont crû et qu'ils ne croissent encore en 2015, l'ampleur du travail est très conséquente.

Le Conseil d'Etat doit maintenant bien calibrer ses investissements. Il n'a pas de marge sur les investissements à long terme, notamment le bâtiment des lits, le CMU 5 et 6 et le CEVA. Pour les autres investissements, il veut placer la réalisation de ces objets au bon endroit sur l'échelle du temps.

De plus, le Conseil d'Etat a indiqué aux associations du personnel que son objectif était de stabiliser la masse salariale. Le Conseil d'Etat veut, en effet, contrôler l'évolution de cette masse salariale, qui représente directement et indirectement 5.2 milliards, soit 67% des dépenses de l'Etat de Genève. L'idée est de travailler sur les trois paramètres principaux, dont le premier est le niveau des salaires et leur évolution. Dans ce contexte, il rappelle que SCORE n'a pas pour ambition de baisser le salaire des personnes ; cela étant, dans le processus de requalification vers lequel il veut tendre, pour les fonctions qui seront requalifiées vers le bas il y aura probablement des nouveaux salaires qui seront appliqués aux nouveaux engagements. Il y a

également les paramètres du nombre de collaborateurs dans les effectifs et du volume des prestations.

Les trois paramètres se combinent, dans le but que le volume total des ressources affectées dans le budget soit stabilisé et surtout maîtrisé. Voilà la proposition que le Conseil d'Etat a récemment faite à la fonction publique.

### **Discussion des commissaires sur la présentation faite par le Département :**

Un commissaire EAG constate qu'il n'est jamais envisagé la moindre augmentation de recettes et que les raisonnements se font toujours en termes de diminutions de charges. La population va finir par se rendre compte que les sacrifices sont toujours demandés du même côté et que cela devient intolérable.

Le Conseiller d'Etat dit qu'il est preneur, si certains ont des propositions réalistes en matière de recettes ; s'il s'agit d'une augmentation des impôts, il faut que l'on soit sûr que pareille opération rapporterait plus de revenus et non l'inverse. Ce qu'il faut viser, c'est une augmentation des recettes mais, pour ce faire, il faut se montrer inventif. Il ne pense pas que ce soit en supprimant le bouclier fiscal ou en augmentant les impôts qu'il sera possible d'atteindre ce but ; il a même la conviction que de telles mesures auraient un effet contraire.

La commissaire EAG réplique que c'est vraiment une question de conviction et qu'il n'y a là rien de scientifique. Son groupe et elle sont convaincus que nombre de gens fortunés resteraient à Genève même s'il y avait une légère rectification de leurs impôts à la hausse ; il pourrait notamment s'agir de leur enlever des privilèges qui leur ont été accordés récemment et de façon totalement arbitraire.

Un commissaire socialiste trouve curieux d'envisager différentes options en excluant d'office celle de nouvelles recettes fiscales, que ce soit par des nouvelles tranches d'imposition ou que cela concerne des niches fiscales. Il trouve inquiétant que le Conseil d'Etat soit dans un tel déni de réalité. Lorsque l'on observe l'évolution de la dette depuis la baisse d'impôts de 2009, ces chiffres devraient pragmatiquement mener le Conseil d'Etat à se poser la question d'une augmentation des impôts ou, du moins, à poser la question au Grand Conseil. Il ne comprend pas que le Conseil d'Etat, surtout avec les projets d'investissement fort coûteux qu'il a dans le domaine pénitentiaire, ne soit pas capable de dire que l'équation ne peut pas forcément être résolue avec les paramètres actuels et qu'il n'envisage pas également l'hypothèse de nouvelles recettes. Il conclut en disant que, si le Conseil

d'Etat n'est pas capable de se rendre compte de ce problème, il ne voit pas comment ils vont s'en sortir.

Le Conseiller d'Etat relève que le Conseil d'Etat se rend parfaitement compte de la situation. Le CE serait tout à fait capable, selon lui, d'entrer en matière sur certaines propositions concernant des niches fiscales.

En revanche, la suppression du bouclier fiscal serait une catastrophe absolue. Si le bouclier fiscal était supprimé, il a l'intime conviction que les recettes fiscales diminueraient car les personnes fortunées s'en iraient.

Le Conseiller d'Etat ne serait pas forcément opposé à une légère augmentation des impôts, s'il avait la certitude que celle-ci n'aurait pas d'effets funestes. Or, il a la conviction contraire en raison de sa pratique quotidienne. Il voit bien qu'il faut essayer de convaincre certains contribuables fortunés de ne pas quitter le canton.

Pour les socialistes, il faut réellement se poser la question de nouvelles recettes fiscales, de manière encore plus accrue en raison de la volonté de réformer l'imposition des entreprises et de fixer un taux à 13%, qui semble totalement utopique.

Un commissaire PLR rappelle que le budget 2015 prévoit une augmentation de recettes de 6.5% pour les personnes morales et de 1.8% pour les personnes physiques, ainsi qu'une augmentation de 2.3% des recettes des impôts globaux. Cela est plus que l'inflation et la croissance de la population réunies. On a donc aujourd'hui objectivement fondé le budget 2015 sur des augmentations de recettes.

Il ajoute que certaines baisses d'impôt conduisent, à terme, à une augmentation des recettes fiscales.

A cela s'ajoute que l'équilibre fiscal n'est pas très solide. Le rapport de Standard & Poor's du mois de janvier 2015 contient des chiffres édifiants. En effet, 40% des 1.4 milliards d'impôts payés par les personnes morales sont payés par seules 20 entreprises, qui sont susceptibles d'être délocalisées rapidement. Celles-ci sont probablement plus volatiles que l'on l'imagine. Il y a des entreprises qui ont encore leur siège à Genève, mais qui ont déjà diminué leur personnel par 2, 3 ou 4, notamment dans le trading. Elles pourraient très facilement partir et modifier fortement la manne fiscale du canton.

Il conclut en disant que dans le PFQ, on passe de 7.7 milliards (2014) à 7.8 milliards (2015), à 8 milliards (2016), à 8.3 milliards (2017) et à 8.5 milliards (2018) (cf. page 4 de la présentation). On ne peut donc pas dire que l'on table sur une baisse de recettes. Il répète que la vraie question est de savoir si les augmentations d'impôts proposées par certains milieux vont

avoir pour conséquence une augmentation ou une baisse des recettes fiscales. Il faut bien admettre que certaines augmentations d'impôts font baisser les recettes et, inversement, que certaines baisses d'impôts font augmenter les recettes.

Un commissaire PS remarque que le bouclier fiscal est quelque chose de relativement récent, dans le canton de Genève. Il demande si, à l'introduction de celui-ci, ont été constatées des modifications significatives au niveau des rentrées fiscales, à la hausse ou à la baisse.

Le Département des finances ne dispose pas des chiffres individuels par personnes touchées. En revanche, il peut dire que les croissances des recettes fiscales en 2011 et 2012 ont été spectaculaires.

S'agissant de la baisse d'imposition des familles, le Département rappelle qu'elle n'a pas eu un effet sur la dette. L'augmentation de la dette, ces 3 dernières années, est avant tout liée à l'augmentation des créances.

Le Département précise que le secret fiscal est très important à Genève et que seul l'exécutif peut se rendre compte des négociations qu'il y a avec des personnes qui sont extrêmement mobiles. Lorsque l'on regarde la pyramide des revenus, on constate que l'un des plus gros risques de Genève est d'avoir des revenus concentrés sur peu de contribuables, tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales. Sur les 20 entreprises qui représentent 40% des recettes fiscales des personnes morales, une majorité est certainement dans le domaine du négoce. S'il y a un mouvement dans le négoce, toutes les entreprises risquent de toutes réagir de la même manière. Ainsi, le risque est très élevé par rapport aux capitaux mobiles, que cela concerne des personnes physiques ou morales. Or ces personnes contribuent à une part significative des revenus fiscaux. Dans une entreprise avec 250 000 clients, si seuls quelques gros clients assurent la majorité du chiffre d'affaire, cela crée un risque maximum pour la situation financière de celle-ci. Il en va exactement de même pour l'Etat de Genève.

Un commissaire PS note que la question n'est pas seulement fiscale mais dépend du choix de l'économie que l'on s'est donné. Il y a quelques années, Genève avait un secteur secondaire très important ; des industries ont disparu et Genève a fait le choix d'aller dans le tertiaire, ce qui a fragilisé sa structure fiscale.

Selon le Département des finances, la charge fiscale à Genève est une des plus élevées de Suisse. On n'a jamais mis en perspective le miracle économique vaudois, la croissance des revenus fiscaux connus dans ce canton, qui permet d'imaginer que des barèmes plus attractifs peuvent aussi attirer des contribuables ailleurs et provoquer une érosion à Genève. La

croissance des recettes fiscales du canton de Vaud, sur les 10 dernières années, est fulgurante par rapport à celle de Genève et amène à se poser des questions.

Un commissaire MCG estime que le bouclier fiscal est une question très sérieuse et ne revient pas, contrairement à ce que prétend le représentant socialiste, à discuter du sexe des anges. Tous ceux qui se sont amusés à faire tomber toutes ces mesures ont vu les effets réels de telles suppressions. Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour faire ce constat ; en France, on voit les effets réels de cette politique : l'impôt est à 75%, la fiscalité a explosé et la situation est pire qu'avant.

Un commissaire EAG indique que les baisses d'impôts n'ont pas profité de la même manière aux classes moyennes et aux très hauts revenus et très grandes fortunes. En effet, une baisse linéaire de 12% n'a pas le même effet sur une famille de la classe moyenne que sur des gens fortunés.

Il ajoute que lorsque l'on fait venir à tours de bras des négociants en matière première, on fragilise délibérément l'économie locale, ce qui se traduit forcément par des personnes physiques peu nombreuses, très grassement payées et en général pas du tout indigènes. De plus, parmi les gros bénéficiaires de ces baisses d'impôts, il y a eu les gens qui étaient là depuis quelques siècles et qui ne risquaient pas de partir du jour au lendemain.

Le commissaire EAG conteste l'utilité du bouclier fiscal et doute du départ de certains gros contribuables en cas de hausse d'impôts. Toutefois une certaine catégorie d'entreprises ne font que fragiliser l'économie de Genève ; elles sont volatiles et partiront sans doute du jour au lendemain, quels que soient les cadeaux que l'Etat leur aura faits. L'Etat sera alors dans une situation fort périlleuse.

Un commissaire PDC rappelle que, dans la classe moyenne inférieure, il y a des gens qui ont vu leur pouvoir d'achat augmenter avec la baisse d'impôts, ce qui leur a permis de retrouver un certain volant de manœuvre. Certaines familles ont réellement pu bénéficier de sommes supplémentaires à disposition chaque mois.

Un commissaire PS renvoie les députés à la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 202. Il rappelle que les recettes fiscales sur les personnes physiques étaient de 3.776 milliards en 2009 et ont baissé à 3.445 milliards en 2010, à 3.479 milliards en 2011 et à 3.619 milliards en 2012. La question qu'il avait posée était de savoir quelles auraient été les recettes fiscales si l'on n'avait pas procédé à la baisse d'impôts, toutes choses étant égales par ailleurs. Avec

cette baisse d'impôts, il a manqué 325 millions en 2010, 407 millions en 2011 et 433 millions en 2012.

Il sait toutefois bien que rien n'est égal par ailleurs, que l'équation est multifactorielle et qu'il n'est possible d'attribuer les baisses de recettes fiscales uniquement à la baisse d'impôts.

Il relève qu'on essaye de convaincre les Genevois de consommer genevois pour soutenir l'économie locale, alors pourquoi ne pas tenir le même discours aux contribuables. Il admet que cela ne convaincra certainement pas tout le monde, mais il estime néanmoins que l'Etat a aujourd'hui la responsabilité de dire aux gens que, parce qu'ils ont vécu et grandi à Genève et qu'ils ont bénéficié des prestations sociales et culturelles, ainsi qu'en matière d'éducation et de sport notamment, délivrées par ce canton, ils ont un devoir de retour pour cette collectivité publique. Or, le Conseil d'Etat ne tient absolument pas ce discours.

Selon le commissaire PS précité, dans la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 283 figurent d'autres chiffres intéressants. Les 34 000 contribuables qui gagnent plus de 180 000 F/an ont économisé 130 millions d'impôts au barème ordinaire, ce qui correspond à peu près à l'équivalent des économies réalisées par les 234 000 autres contribuables, qui gagnent moins de 180 000 F/an, qui ont économisé 144 millions d'impôts.

Il admet que l'on peut se dire que, plus les gens ont des salaires élevés, plus ils risquent de partir. Il est vrai que certains ont la possibilité matérielle de partir dans le canton de Vaud. Les socialistes ne contestent pas du tout cela. Il se demande toutefois si, dans la situation difficile que vit Genève, il ne faudrait pas prendre d'autres mesures que celles proposées par le Conseil d'Etat, visant notamment à baisser les prestations sociales délivrées à des personnes qui ont déjà des revenus extrêmement bas.

Dans la réponse à la QUE 283 figure également l'évolution de la répartition des revenus entre 2006 et 2012 : le nombre de contribuables qui ont des très bas revenus augmente, tout comme le nombre de contribuables qui ont des revenus très élevés. Il y a donc des gens de la classe moyenne inférieure qui disparaissent pour aller parmi les très bas revenus ou les très hauts revenus.

Il ne dit pas qu'il faut entièrement revenir sur la baisse d'impôts de 2009, mais estime que le Conseil d'Etat peut aussi avoir un discours pragmatique et dire que, la dette augmentant sérieusement et Genève ayant des projets d'investissement importants, il faudrait se poser la question de leur financement sans augmenter indéfiniment la dette. Dès lors, la question de recettes fiscales supplémentaires se pose à court terme. Les socialistes

aimeraient qu'il y ait un effort équilibré, ce que le Conseil d'Etat ne fait malheureusement absolument pas lorsqu'il propose des mesures d'économies sur le subsidie d'assurance maladie, par exemple, alors qu'il ne demande pas un centime de plus d'effort aux gens les plus aisés.

Un commissaire UDC conteste le raisonnement selon lequel si l'on n'augmente rien, ce sont les prestations qui vont trinquer. Ce raisonnement serait juste si l'Etat était totalement efficace et à flux tendu. Or, on est très loin de cette optique ; l'Etat peut encore faire énormément d'économies à l'interne et dispose d'un volant énorme avant de devoir baisser ses prestations.

Un commissaire PLR rappelle que les augmentations de charges se composent à 34% de mécanismes salariaux, cotisations aux caisses de pensions et plend, à 177 millions sur le PFQ. Il en conclut que l'effort n'est pas tellement fait du côté de la fonction publique ; c'est surtout le contribuable qui doit faire un effort pour payer les augmentations de salaire et les caisses de pensions.

Selon un commissaire PLR avec ce PFQ, le Conseil d'Etat montre une voie qui devrait, dans une certaine mesure, lui permettre d'absorber la réforme des entreprises RIE III, à moyen terme. Un résultat positif de l'ordre de 280 millions est prévu dans ce PFQ à l'horizon 2018. Cela permet aux commissaires de se dire que le Conseil d'Etat, en maintenant l'évolution des charges telle qu'exposée dans le PFQ, pourrait être en mesure d'absorber RIE III, avec le taux d'imposition de 13% annoncé par le Conseil d'Etat. Toutefois, vu ce qui s'est passé sur les marchés monétaires, les résultats prévus pour 2015 et 2016 ne pourront pas être atteints. Cela signifie que, si le Conseil d'Etat veut garder l'objectif de pouvoir absorber RIE III, il va devoir faire un travail plus important au niveau de la maîtrise des charges. Le PFQ présenté n'est pas réaliste à ce niveau.

Le Conseiller d'Etat rappelle que le PFQ est adapté d'année en année et non en continu. C'est une photographie prise à un moment donné, en l'espèce à l'automne dernier ; depuis, les paramètres ont changé mais le Conseil d'Etat ne sait encore exactement dans quelle proportion. En temps opportun, à savoir dans le cadre du processus budgétaire, des ajustements seront faits. Le nouveau PFQ, qui sera présenté à l'automne, sera certainement différent de celui présenté ici.

Il est clair que l'objectif, au moment où RIE III sera en vigueur, sera d'avoir la marge de manœuvre suffisante pour absorber cette réforme. Il précise que le coût final de cette réforme pour Genève va dépendre en partie des mesures qui seront retenues au niveau fédéral. Il ne lui semble toutefois

pas utile d'adapter maintenant ce PFQ ; il le sera dans le cadre du processus budgétaire.

Selon le PLR toutefois, il faut aujourd'hui faire plus d'efforts sur les charges. Le PLR attend un signe plus marqué de la part du Conseil d'Etat au niveau de leur évolution sur 2016-2018.

Le Conseil d'Etat n'entend cependant pas modifier le PLQ élaboré en automne 2014.

Une commissaire socialiste rappelle que son groupe s'était déjà positionnés par rapport au PFQ, en déclarant notamment qu'il faudrait éventuellement faire des économies à certains niveaux mais qu'il faudrait surtout prévoir des revenus supplémentaires et qu'il faudrait réfléchir à équilibrer ces deux notions.

Le Conseiller d'Etat indique qu'il y a beaucoup de paramètres à considérer pour le futur. A titre d'exemple, il indique que la masse salariale a baissé à Genève durant le 4<sup>ème</sup> trimestre, ce qui traduit une contraction de l'économie ; il y aura un effet probablement important sur les revenus, dont il faudra tenir compte dans la construction budgétaire. Il y a, par ailleurs, des dispositions qui ont été votées par le Grand Conseil ou des dispositions constitutionnelles, par exemple la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, qu'il va falloir traduire dans les faits, dans un contexte budgétaire compliqué.

Un commissaire EAG considère que le PFQ est une approximation et que, plus l'échéance est lointaine, plus il est approximatif. Chaque année, s'il y a une chose qui est aléatoire, ce sont bien les recettes ; ils en ont eu la preuve une fois de plus en début d'année 2015. Elle a l'impression que les recettes sont systématiquement sous-évaluées et qu'il y a toujours des bonnes surprises. Le PFQ est forcément approximatif et la discussion sérieuse a lieu chaque année au moment du vote du budget, raison pour laquelle elle n'est pas d'accord de le remettre en cause avant son échéance normale.

Un commissaire Vert rappelle que, lorsque le Conseil d'Etat avait présenté le plan de mesures pour le projet de budget 2015, les verts avaient regretté qu'il n'y ait pas d'avantage d'équilibre en matière d'efforts. Elle a le sentiment que ce PFQ poursuit sur la même tendance, puisque beaucoup d'efforts sont demandés en matière de mécanismes salariaux et de charges sociales. Or, les verts souhaiteraient quelque chose de plus équilibré, avec aussi des efforts sur les revenus. En effet, pour que les choses puissent se développer de manière harmonieuse à Genève, les verts estiment qu'il faudrait prévoir plus d'équilibre en matière d'efforts consentis, entre les charges et les recettes.

Il lui semble que le Grand Conseil a voté la réforme de la caisse de pension du pouvoir judiciaire et que les projets de loi sur la réforme de la caisse de pension du Conseil d'Etat et de la Cour des Comptes avaient été déposés. Elle aimerait savoir ce qu'il en est, car il lui semble que ces projets de loi ont été retirés par le Conseil d'Etat

Le Conseiller d'Etat rappelle une fois encore que l'augmentation de la fiscalité des personnes physiques est dangereuse au vu de la progressivité des taux. Il estime qu'il ne faut pas travailler sur les taux. Le Conseil d'Etat a toujours indiqué, s'agissant d'aspects « de niche », notamment en termes de déductions, qu'il soutiendrait des mesures qui lui semblent justes. La Commission fiscale a pris une de ces mesures, au sujet de la déductibilité des primes d'assurance maladie. Par ailleurs, le Conseil d'Etat viendra prochainement avec un projet de limitation de la déductibilité des frais de transports. Il a identifié des éléments ciblés et est donc prêt à agir indirectement sur les revenus. Il est pour lui, en revanche, exclu d'ajouter des tranches supplémentaires dans l'imposition des revenus et de la fortune, l'imposition étant déjà extrêmement lourde à Genève. Il s'agit de trouver le juste équilibre et, en l'espèce, ils sont proches du point de rupture.

Le Conseil d'Etat avait d'abord suspendu puis retiré le projet de loi relatif à la réforme de la retraite des Conseillers d'Etats. Seul M. François LONGCHAMP pourrait vraiment parler de ce sujet sur le fond, car c'est le seul Conseiller d'Etat en fonction à ne pas être concerné par une modification. Le précédent Conseil d'Etat avait déposé un projet de loi mais, par le simple fait qu'il concernait 5 Conseillers d'Etat, 3 qui se retiraient et 2 qui n'ont pas été réélus, sa rédaction n'était plus du tout adaptée aux nouvelles conditions.

Il y a aussi la question de la non-conformité au droit supérieur. La raison majeure de cette réforme était que l'organisation du système de retraite, notamment du fait qu'il s'agit d'une caisse qui n'en est pas vraiment une, ne répondait pas aux exigences de la prévoyance professionnelle. L'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP Genève) a souligné cette problématique. Il s'est récemment adressé à cette autorité pour savoir ce qui posait problème dans la rédaction actuelle de la loi.

La grande majorité des cantons n'ont pas du tout adopté leur système, qui est assez particulier et souvent proche du système connu à Genève. L'ASFIP va étudier la question et il attend actuellement sa réponse. Cette problématique de conformité au droit fédéral pourrait éventuellement, selon cette Autorité, être réglée en toilettant la loi sur la forme, sans la modifier sur le fond.

S'agissant des magistrats du pouvoir judiciaire, le cas est réglé, y compris d'un point de vue budgétaire et comptable.

Pour la Cour des Comptes, il croit que le système est analogue à celui du Conseil d'Etat.

Un commissaire Vert signale que, dans les discussions actuelles au Grand Conseil relatives à l'imposition des personnes physique, elle entend souvent dire que les personnes aisées subissent une forte imposition à Genève, en comparaisons intercantionales. Il lui semble surtout que le système fiscal genevois est peu transparent ; le taux d'imposition est certes relativement élevé, mais comporte une multitude d'exceptions et de particularismes genevois, qui font perdre la vision d'ensemble de ce qu'est véritablement la charge fiscale des personnes physiques à Genève. Elle se demande s'il y aurait une possibilité de remettre à plat ces éléments pour diminuer ces exceptions genevoises, quitte à revoir éventuellement le taux, de sorte à avoir un système plus transparent et lisible, ce qui éviterait certainement les débats un peu stériles qu'ont parfois les députés. En effet, si les députés tiennent uniquement compte du taux et non de toutes ces exceptions, par exemple celle liée aux déductions LAMal, ils ont une vision un peu tronquée de la situation réelle de l'imposition des personnes physiques à Genève.

Le Conseiller d'Etat déclare qu'il partage cet avis. Il pense que, quel que soit le système mis en place, il est effectivement néfaste de perdre la lisibilité du système. Il serait personnellement favorable à des taux frontaux nominaux modérés et à une clarification et une simplification du système de déductions. Il ajoute qu'il y a un problème avec ce taux frontal ; lorsque des gens envisagent de s'établir dans le canton et vont se renseigner auprès d'un avocat, ce dernier leur annonce certains taux d'impositions dont ils vont déduire le montant d'impôts qu'ils auraient à payer, alors qu'en réalité, ils paieraient tout de même un peu moins en raison des déductions opérables.

A Genève, le problème porte surtout sur le niveau d'imposition de la fortune, qui est véritablement un gros handicap. Dans le calcul du revenu, on admet notamment que la fortune a un rendement de minimum 1%. Le bouclier fiscal est une sorte de palliatif et il préférerait un taux d'imposition sur la fortune plus bas et pas de bouclier. C'est une des grandes réformes que le Conseil d'Etat entreprendra probablement. Il n'est toutefois pas possible de mener tous les combats de front, y compris politiquement. Il y a aujourd'hui un dossier fiscal majeur, la RIE III, qu'il faut réussir à mener à son terme car, si cette réforme n'était pas réussie, les conséquences seraient catastrophiques. Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est possible de traiter la question de l'imposition sur la fortune par le biais d'une réforme de la fiscalité

immobilière, en réduisant la fiscalité immobilière et en agissant sur l'imposition sur la fortune en compensation.

Il conclut son propos en disant qu'il faut veiller à traiter un dossier après l'autre et à ne pas tout mélanger, car il y a déjà une certaine confusion dans les esprits, surtout lorsqu'ils sont d'une importance telle que ceux qu'il vient de mentionner.

Un commissaire UDC déclare qu'il est bien convaincu que le Conseil d'Etat essaye de rééquilibrer les comptes et de diminuer la dette. Cela étant, le RD 1062 date du 5 novembre dernier et est déjà obsolète.

Lorsque l'on fait des prévisions qui dépendent de beaucoup de facteurs, par exemple la consommation énergétique, il y a toujours une fourchette entre une estimation haute et une estimation basse. Il se demande pour quelle raison le Conseil d'Etat ne prendrait pas des fourchettes, dans le PFQ ; il pourrait ainsi proposer quelque chose qui tienne la route.

Il conclut en disant que les commissaires ne peuvent pas voter ce PFQ, qui ne fonctionne pas. Les commissaires peuvent bien prendre acte de ce PFQ et des modifications survenues depuis son dépôt, mais cela n'est pas suffisant selon lui. Par exemple, l'augmentation du PIB est estimée à 2.3% pour 2016. Si le Conseil d'Etat avait fait une prévision optimiste à 2.8% et une projection pessimiste à 1.5%, cela aurait été préférable et aurait permis de discuter de manière peut-être plus rationnelle.

Un commissaire PLR indique qu'il accorde beaucoup d'importance à ce PFQ que les commissaires vont voter. C'est la seule fois de l'année où ils peuvent avoir une vision budgétaire à long terme ; le PFQ fixe une ligne directrice à 4 ans, ce qui lui semble être une bonne échéance moyenne en faisant une juste proportion entre les pronostics possibles, techniquement, et la volonté politique. La possibilité de mettre des fourchettes ou des données moyennes pourrait être discutée, certes, mais l'essentiel lui semble être cette ligne directrice, représentant la vision budgétaire du CE pour les 4 années à venir, sachant qu'il y aura des ajustements à faire.

La question qu'il se pose est de savoir si, à la date du dépôt de ce PFQ, soit le 5 novembre 2014, les commissaires avaient la même vision budgétaire que le CE pour les 4 prochaines années. Personnellement, il a des éléments négatifs et d'autres positifs à cet égard ; les premiers étant plus nombreux que les seconds, raison pour laquelle il refusera ce RD 1062.

Il estime que les enjeux sont bien posés dans ce document. Les investissements sont augmentés, ce dont il se réjouit, car c'est un moyen d'avoir un certain dynamisme dans le canton et de montrer que celui-ci mise sur un développement raisonnable avec des priorités qui lui semblent assez

bonnes, essentiellement sur la mobilité ; cela constitue un cadre économique sain pour le canton, qui préserve la qualité de son économie.

En revanche, il y a des éléments évoqués dans le PFQ qu'il ne peut pas suivre, notamment en matière d'évolution des charges. Pour les revenus, il s'agit d'une estimation et aucune modification réelle ne va être apportée au niveau fiscal ; c'est donc un pronostic. Ce sont surtout l'accroissement des charges et les montants évoqués qui ne peuvent le satisfaire. En effet, le Conseil d'Etat a fixé une croissance annuelle moyenne de charges à 1.6%, avec une indexation nulle, soit une croissance plus importante que l'augmentation de la population. Cela signifie qu'il y a un accroissement réel des charges de l'Etat toutes choses étant égales par ailleurs. Il ne peut se satisfaire de cela : c'est un objectif sur 4 ans qui ne lui convient pas. C'est essentiellement pour cette raison qu'il votera contre ce RD. Il faudrait prévoir un accroissement raisonnable et raisonné des charges, ce qui n'est pas le cas en l'espèce, preuve en est que la dette augmente dans le PFQ présenté.

Le PFQ devrait en outre être l'occasion d'annoncer un certain nombre de réformes, s'agissant des charges et/ou des revenus. Il estime qu'il est toutefois raisonnable de ne pas annoncer une augmentation des impôts car, dans le contexte actuel, il y a une certaine volatilité des citoyens résidant actuellement à Genève. Il ne serait pas non plus raisonnable de baisser les impôts, compte tenu des enjeux politiques. Il faut garder le point d'équilibre.

S'agissant des charges, peu de réformes visant des réductions sont évoquées dans le PFQ, d'où l'accroissement de celles-ci de 1.6%. Dans le PFQ, il est indiqué que l'annuité sera donnée en 2016, 2017 et 2018, pour un montant de 108 millions sur 3 ans. Il s'interroge sur ce chiffre car, pour 2015, il avait été annoncé que, si l'annuité n'était pas accordée, l'économie aurait été de 45 millions pour le petit Etat et 60 millions pour le grand Etat. Il aimerait avoir des éclaircissements sur ces chiffres.

La croissance annuelle moyenne des rentrées fiscales sur les 4 années à venir, prévue dans le PFQ, lui semble fort optimiste.

Enfin, le commissaire PLR précité estime qu'il est très sain que le Conseil d'Etat définisse les perspectives de croissance en fonction d'indications fournies par un collège d'experts et non de ses propres convictions.

Pour le Conseiller d'Etat, il est essentiel de confier au Groupe de perspectives économiques le soin de faire ce travail et de garder toujours la même règle car, sinon, l'on perd le référentiel. Le but de ce document est d'indiquer la voie à suivre, qui est constante, à savoir qu'au moment de l'entrée en vigueur de la RIE III, le canton doit pouvoir absorber cette réforme. Il faut donc créer un différentiel suffisant entre les revenus et les

charges. Le Conseil d'Etat sait que les revenus sont susceptibles de ne pas atteindre les taux de croissance indiqués dans le PFQ. Le Conseil d'Etat a travaillé sur les charges et, à ce sujet, il relève qu'il a été surpris du mouvement démographique survenu l'an dernier, de +1.7% par rapport à la population résidente. 8 000 personnes sont arrivées sur le canton, mais il a des doutes sur le fait que ces personnes pourront faire augmenter les revenus fiscaux au-delà de 1.7%.

Il signale que l'annuité figure dans le PFQ, car elle est inscrite dans la loi. C'est la marge de manœuvre budgétaire qu'il y a, même si les syndicats représentant les collaborateurs de l'Etat estiment que ce ne doit pas être la variable d'ajustement ; cela représente un montant important.

Il signale que, si les revenus du canton ne croissent pas suffisamment et si les charges ne sont pas contenues pour améliorer l'autofinancement de l'Etat, il faudra se poser la question de savoir si, à l'échéance des gros chantiers qui sont en cours, il conviendra de maintenir ce haut niveau d'investissements ou s'il faudra l'adapter à la baisse, à la capacité d'autofinancement du canton.

Selon un commissaire PS, les paramètres changent sans cesse et il est illusoire de modifier sans arrêt le PFQ ; il n'a donc pas d'objection à se prononcer sur le document dans l'état dans lequel il a été déposé le 5 novembre 2014. Ce qui lui pose problème c'est le contenu dudit document ; les choix qui y sont opérés par le Conseil d'Etat ne correspondent pas à ceux des socialistes. Il rappelle que les investissements en matière de sécurité engendrent des frais de fonctionnement élevés, ce qui pose un problème par rapport à la fiscalité. Les socialistes estiment qu'il faut se demander si le canton a les moyens, ou pas, de mener une certaine politique ; selon eux, les choix d'investissements qui sont faits, avec les coûts de fonctionnement qu'ils engendrent, ne sont pas assumés de façon suffisante, en termes de recettes fiscales. Il n'est pas possible d'imaginer qu'un tel plan se réalise sans catastrophe majeure à Genève. Lorsque le Conseil d'Etat n'a pas la volonté de répartir les efforts dans toute les catégories de la population et qu'ils ne sont ciblés que sur les plus modestes, il n'est pas possible d'atteindre ce niveau d'investissement et de pouvoir assumer les coûts de fonctionnement y relatifs.

Il conclut en disant que les socialistes refuseront ce PFQ, qui ne leur semble pas crédible.

Un commissaire MCG dit que les commissaires avaient vu, dans la présentation qui leur avait été faite il y a quelques mois, qu'il y avait une augmentation de la dette de quelque 130 millions. Pour le MCG, tant que les frais structurels ne sont pas maîtrisés, cela va poser un problème. Il y a certes

quelques rentrées extraordinaires, un montant de 400 millions a été évoqué, qu'il convient toutefois de relativiser puisque les intérêts de la dette se montent à quelque 230 millions par an. L'autofinancement passe aussi par une réduction de la dette.

Il trouve ahurissant que le Conseiller d'Etat dise que la marge de manœuvre du Conseil d'Etat porte sur les annuités des collaborateurs. Il souhaiterait que le Conseil d'Etat ait le courage de déposer un projet de loi visant à supprimer ces annuités ; il y a différentes variantes possibles également, par exemple qu'elles ne soient pas versées automatiquement ou qu'elles le soient au mérite. En effet, à l'exercice budgétaire 2016, il y aura probablement de nouveau d'interminables discussions au sujet de l'annuité. Il demande au Conseil d'Etat s'il a envisagé de déposer un projet de loi à ce sujet.

M. Dal Busco réplique qu'il a précédemment indiqué que le Conseil d'Etat devait prévoir dans le PFQ ce qui était prévu dans la loi, soit notamment le versement des annuités.

Il y a un PL pendant devant le Grand Conseil pour supprimer l'automaticité du versement des annuités. Il ne sait pas où en est son traitement.

Un commissaire PLR indique que ce projet de loi a été renvoyé en Commission ad hoc du personnel de l'Etat ; il a fait l'objet de débats et a été refusé par la Commission, notamment en raison du vote du MCG, qui a fait la différence sur ce projet de loi.

La présidente propose de mettre cet objet aux voix.

**Les commissaires refusent de prendre acte du RD 1062, par :**

Pour :	2 (1 PDC, 1 MCG)
Contre :	13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG)
Abstention :	--

La commission préavise la catégorie de débats organisés II

*Annexe consultable sur internet:*

*Plan financier quadriennal 2015-2018:*

<http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01062.pdf>

# PFQ 2015 - 2018

Commission des finances – 28 janvier 2015



Département des Finances  
Direction générale des finances de l'Etat

## Introduction

Le PFQ 2015-2018 a été **réalisé** du mois de mars au mois d'août 2014 et **n'a pas été mis à jour depuis**.

**Il sert de cadre au Projet de budget 2015 et est établi sur la base des données disponibles pour le PB2015.**

**Il ne tient pas compte des évènements récents** et en particulier de **la décision de la BNS du 15 janvier**.  
(abolition du cours plancher contre l'euro)

# Performance financière



## Performance financière

	en millions de francs				
PFQ 2014-2017	B 2014*	PB 2015	PF 2016	PF 2017	PF 2018
Revenus	7'722.0	7'836.2	8'094.8	8'299.9	8'519.4
Charges	7'721.8	7'835.1	7'965.9	8'111.8	8'239.9
Résultat	0.2	1.1	128.9	188.1	279.5

\* B 2014 retraité

Attention :

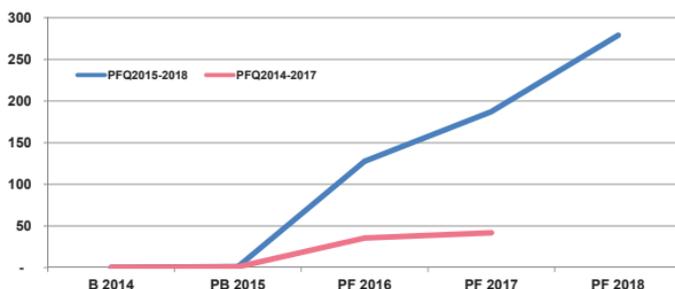


Le PFQ 2015-2018 présente un résultat positif sur toute la période et un autofinancement des investissements **dès 2018 !**



## Évolution de la planification financière par rapport à 2014

Comparaison entre le PFQ 2015-2018 et le PFQ 2014-2017  
Évolution du résultat net (en millions)



Le **PFQ 2015-2018** comprend le plan de mesures du Conseil d'Etat qui **améliore le résultat à fin 2018 de 206 millions.**

Il **ne contient pas** de **revenus extraordinaires non-récurrents** (par exemple : rattrapage de reliquats d'impôts).

Il s'agit donc du **premier PFQ** qui **ne présente pas un déficit structurel** (équilibré hors charges/revenus extraordinaires).



## Scénario conjoncturel et hypothèses macroéconomiques

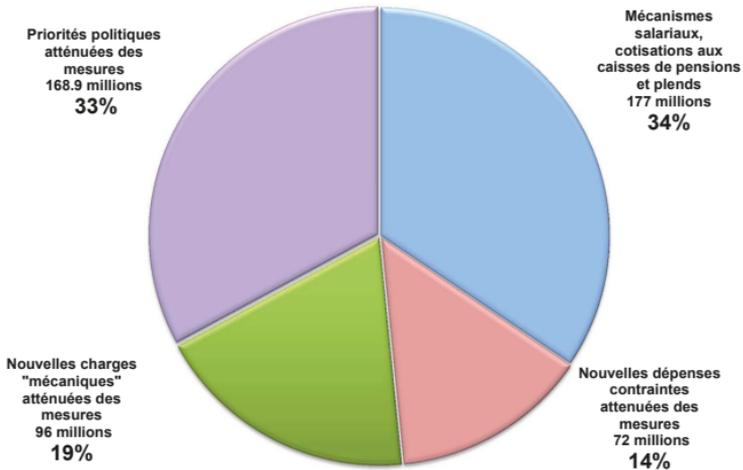


## Scénario conjoncturel et hypothèses macroéconomiques

Hypothèses macro-économiques scénario de base	2014	2015	2016	2017	2018
PIB CH, variation annuelle réelle %	2.0% <sup>a</sup>	2.2% <sup>a</sup>	2.3% <sup>a</sup>	1.7% <sup>b</sup>	1.7% <sup>b</sup>
Inflation et indexation des traitements	0%	0% <sup>c</sup>	0% <sup>c</sup>	0% <sup>c</sup>	0% <sup>c</sup>
Taux de chômage moyen Genève	5.5% <sup>a</sup>	5.4% <sup>a</sup>	5.3% <sup>a</sup>	5.3% <sup>c</sup>	5.3% <sup>c</sup>
LIBOR CHF à trois mois, moyenne annuelle	0.0% <sup>a</sup>	0.0% <sup>a</sup>	0.1% <sup>a</sup>	0.1% <sup>c</sup>	0.1% <sup>c</sup>
Obligation de la Confédération à 10 ans	1.0% <sup>a</sup>	1.3% <sup>a</sup>	1.6% <sup>a</sup>	1.6% <sup>c</sup>	1.6% <sup>c</sup>

## Évolution des charges

## Variation du total des charges 2015-2018 par catégorie



## Variation du total des charges 2015-2018 par catégorie

### Les priorités politiques comprennent :

#### Pour A *Formation* :

- Harmos et le mercredi matin
- Augmentation des élèves du primaire et du secondaire
- Autres mesures / formation des adultes et enseignement spécialisé

#### Pour H *Sécurité et population* :

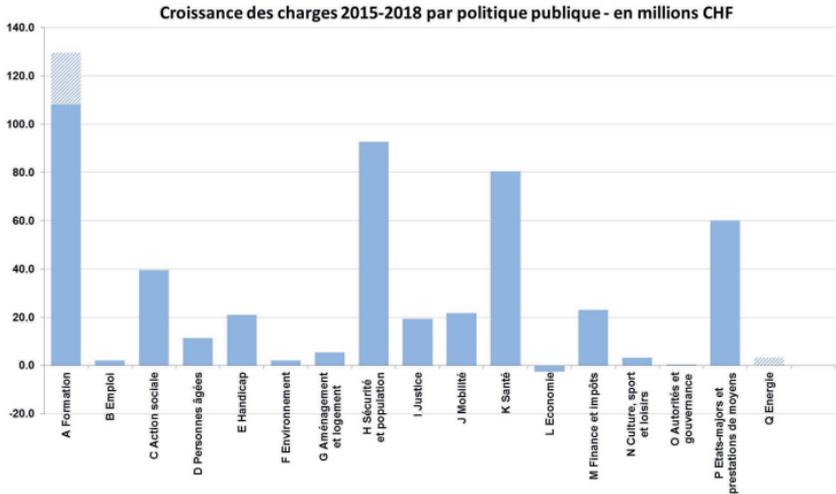
- Planification pénitentiaire
- Coûts induits pour personnel de la police et du pénitentiaire engagés en 2014
- Besoins de la détention administrative
- Moyens supplémentaires pour la sécurité aéroportuaire et internationale

#### Pour K *Santé* :

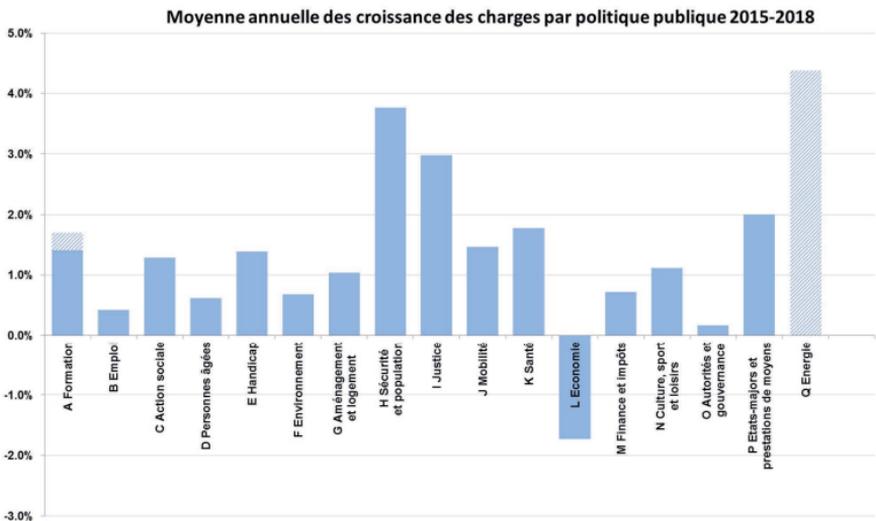
- Mise en service de nouvelles infrastructures hospitalières
- Moyens supplémentaires pour le maintien à domicile



## Répartition de l'augmentation des charges par politique publique



## Répartition de l'augmentation des charges par politique publique



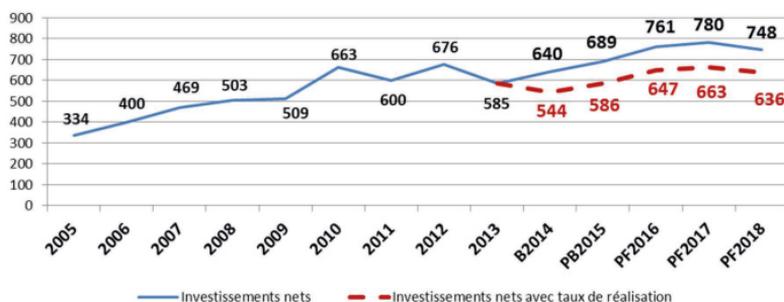
# Investissements



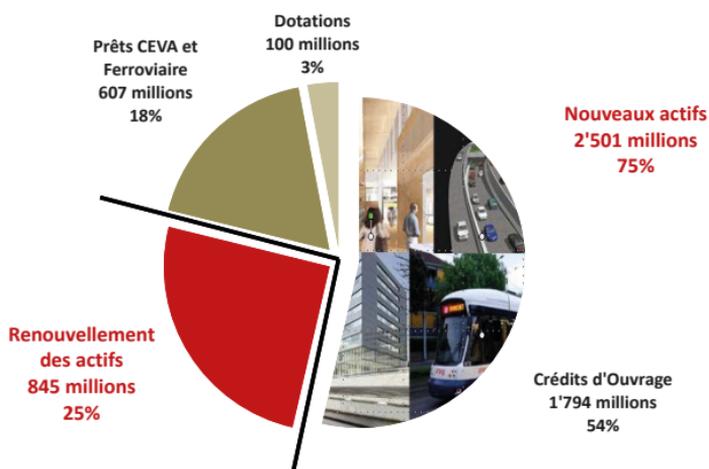
## Planification décennale des investissements (PDI)

En millions F

	B 2014	PB 2015	PF 2016	PF 2017	PF 2018	TOTAL 2015-2018
Dépenses	705	752	833	873	888	3'346
Recettes	66	63	72	93	140	368
Investissements nets	640	689	761	780	748	2'978

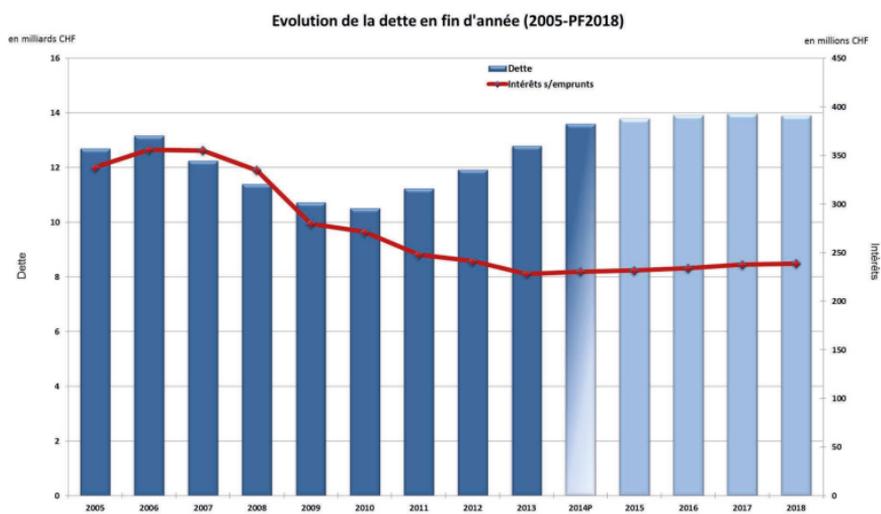


## Dépenses d'investissement par catégorie

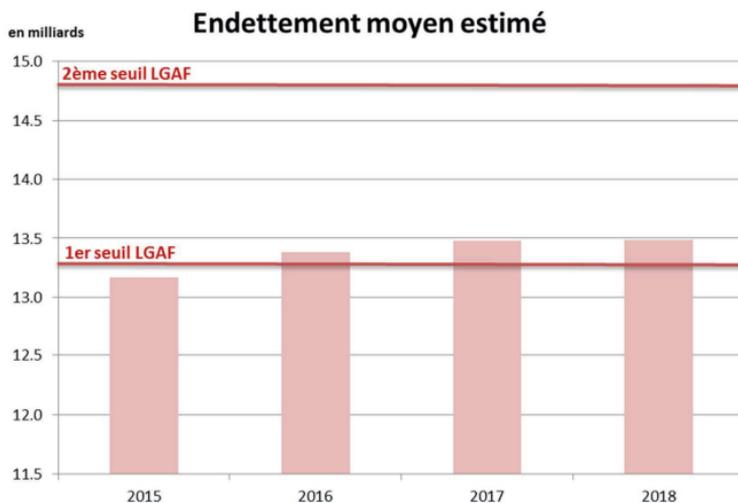


## Évolution de la dette

## Evolution de la dette en fin d'exercice



## Endettement moyen estimé



# Conclusion



## Conclusion

**Rigueur financière** nécessaire pour les années à venir  
**Plan de mesures complémentaires** obligatoire

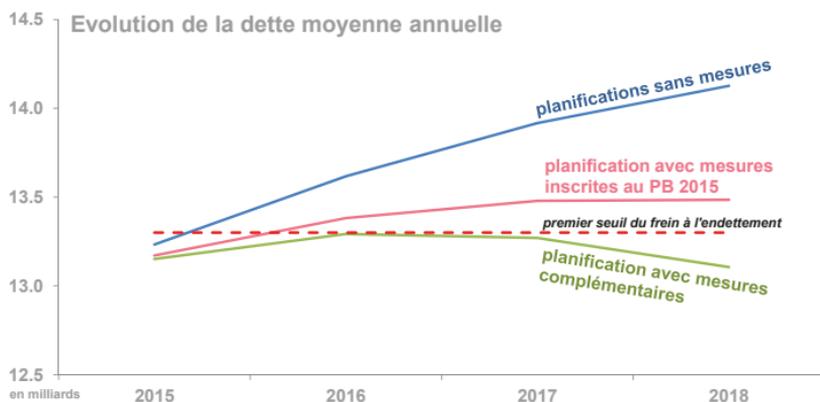
*D'autant plus que :*

La **situation s'est aggravée** depuis la rédaction du PFQ 2015-2018 avec :

- La baisse attendue des revenus fiscaux
- La crise de confiance de la zone euro
- L'impact du franc fort sur la conjoncture



## Conclusion



# Questions